

DÉPARTEMENT
DES YVELINES

CANTON
DE HOUILLES

Le Conseil Municipal se
compose de 39 membres

Le nombre des Conseillers
municipaux en exercice est
de : 39

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HOUILLES

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

**DCM 22/091 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Commission Locale d'Évaluation
des Charges Transférées (CLECT) de l'Agglomération – Remplacement d'un
membre**

Le 28 septembre 2022 à 19h02, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 22 septembre 2022).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M^{me} PRIM Céline, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} OROSCO Claire, M. de CAMARET Gilles, M^{me} DUFOUR Florence, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} GOUAR Saara, M. CADIOT Laurent, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. HERAUD Christophe, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} COLLET Jennifer, M^{me} BELALA Monika, M. BERTRAND Romain, M. MEGRET Olivier, M. GOUT Christophe, M. CADIOU Patrick, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M. SIMONIN Sébastien par M^{me} SIMONIN Elsa
- M^{me} BROUTIN Gaëlle par M. CHAMBERT Julien
- M^{me} RIBAUTE-PICARD Delphine par M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine
- M. SEKKAI Hadji par M. MAGA Sylvère (jusqu'à 19h49)

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. MAGA Sylvère, à 19h07 (a pris part à tous les votes)
- M. CADIOT Laurent, à 19h07 (a pris part à tous les votes)
- M. SEKKAI Hadji, à 19h49 (a pris part à tous les votes)

PARTI EN COURS DE SÉANCE : /

ABSENTS :

- M. PARIS Benoît
- Mme MICHEL Fleur

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20220928-DCM22-091-AI
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022

DCM 22/091

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Objet : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
de l'Agglomération–Remplacement d'un membre**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-33,

Vu le Code des Impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu la délibération n° 20-44 du Conseil communautaire du 6 juillet 2020 portant création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),

Vu la délibération n°20-353 en date du 23 septembre 2020 portant désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),

Vu la démission de Monsieur Nicolas LEMETTRE en date du 28 juillet 2022 avec effets au 9 septembre 2022

Considérant que le nombre de représentants au sein de la CLECT est fixé à 19 titulaires et 19 suppléants, soit un titulaire et un suppléant par commune membre de la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS),

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à la désignation d'un remplaçant titulaire de la CLECT afin de pourvoir au siège devenu vacant suite à la démission de Monsieur Nicolas LEMETTRE,

Considérant que, après appel à candidatures, la liste Houilles la Ville que J'Aime propose la candidature de M. Christophe HAUDRECHY en tant que titulaire,

Considérant que, après appel à candidatures, la liste Houilles la Ville que J'Aime propose la candidature de Mme Ewa LABUS en tant que suppléante,

Considérant que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des représentants au sein de la CLECT,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ VOTANTS (27 voix pour du groupe Houilles la Ville que j'aime et 10 abstentions dont 6 du groupe ID COMMUNE, 3 du groupe Alternative Citoyenne Ecologique & Solidaire et 1 de M. HERAUD)

Article 1^{er} : **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des représentants au sein de la CLECT.

Article 2 : **PROCLAME** les résultats suivants :

- Nombre de votants :**27**
- Nombre d'abstentions :**10**
- Nombre de suffrages exprimés :**27**
- Nombre de sièges à pourvoir : **1 titulaire + 1 suppléante**
- Voix obtenues par M. Christophe HAUDRECHY : **20**
- Voix obtenues par Mme Ewa LABUS : **27**

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20220928-DCM22-091-AI
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022

VILLE DE HOUILLES – CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

Article 3 : DÉCLARE M. Christophe HAUDRECHY, membre titulaire de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Article 4 : DÉCLARE Mme Ewa LABUS, membre suppléante de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Article 5 : PREND ACTE de la nouvelle composition des représentants de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées comme suit :

Titulaire	Suppléant
Christophe HAUDRECHY	Ewa LABUS

Article 6 : CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VILLE DE HOUILLES

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT
ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 05 OCT. 2022

Publication effectuée le : 05 OCT. 2022

Exécutoire ce jour : 05 OCT. 2022

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines



Julien CHAMBON

Le Maire,



CHAMBON

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20220928-DCM22-091-AI
Date de télérmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022